

 <p>_AGGLO_ Etaminois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p align="center">Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 7 avril 2026</p> <p align="center"><i>Rapporteur : M. Johann MITTELHAUSSER, Président</i></p>	<p align="center">CA-DEL-2026- 02</p>
--	---	--

DÉTERMINATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux-mille-vingt-six, le sept avril, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de SACLAS, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 77.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Eric MEYER, Johann MITTELHAUSSER, Frédérique SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO-TADI, Denis YANNOU, Nicolas ANDRE, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Johanne LEIGNADIER, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, François TEYCHINE, Jean-Louis CHANDELLIER, Christine BOURREAU, Maxime RONDU, Jérôme DESNOUE, Henri BELLIER, Marjolaine PELÉ, Gilles BAYART, Virginie TARTARIN, Guy ALDERGUER, Morgane BLOT, Rémy THOUVENOT, Géraldine PATARD, Bésart BLAKAJ, Isabelle MYTYCH, Victor HENNEBELLE, Fatimata BÂ, Régis DARRIBERE, Marie-Aline MULARD, Bastien SORET, Patricia BEAUPERE, Assane SARR, Paola LENDORMY, Thomas GAURET, Ghania IDRI, Mostefa GHENAÏM, Séverine PETITPIERRE, Mohamed SAROUNI, Mathilde DESAUTY, Olivier SIGMAN, Mathieu HILLAIRE, Camille BINET-DEZERT, Giovanni CHAAFA, Annie-Claude MOZZANI, Kevin LE FOLL, Aïcha AHRAOUI, Messaoud HAMMOU, Sandra DA MOTA, Georges BONTEMPS, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Sylvie VASSET, Patrick THUILLIER, Philippe DELAVEAU, Cynthia SAVARIT, Laurence BUREAU, Alexandre-Stéphane HAAS, Catherine COME, Eric CAVERS, Laureen FRESSARD, Bernard DIONNET, Michaël MERIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Sylvie GUILLOT, Huguette DENIS, Fabrice JAOUEN, Danielle PECHIN, Christelle DELOISON, Valérie GALOPIN, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (76).

Conseillers ayant donné procuration : Madame Angelina CIANCI (par procuration à Johann MITTELHAUSSER) (1).

Secrétaire de séance : Madame Christelle DELOISON

Asseseurs : Madame Sandra DA MOTA et Monsieur Nicolas ANDRÉ.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Johann MITTELHAUSSER,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles *L. 2121-8, L. 2121-9, L. 2121-11, L. 2121-12, L. 2121-19, L. 2121-22 et L. 2121-27-1 et L.5211-10* ;
VU l'article L. 273-1 à L. 273-12 du Code électoral,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL-241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-PREF-DRCL-283 du 9 octobre 2025 portant constat de la composition du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux et communautaires,

VU la délibération du 7 avril 2026 n° CA-DEL-2026-01 élisant M. Johann MITTELHAUSSER comme Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne,
CONSIDÉRANT qu'il a été procédé à l'élection du Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne,

CONSIDÉRANT qu'après l'élection du Président, il convient de déterminer la composition du bureau communautaire,

CONSIDÉRANT que le conseil communautaire détermine le nombre de Vice-présidents sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif de celui-ci, en respectant un maximum de 15 vice-présidents,

CONSIDÉRANT qu'outre le Président et les Vice-présidents, le bureau communautaire peut comprendre un ou plusieurs autres membres,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ PAR 68 VOIX POUR (Eric MEYER, Johann MITTELHAUSSER, Fredéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO-TADI, Denis YANNOU, Nicolas ANDRE, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Johanne LEIGNADIER, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, François TEYCHINE, Jean-Louis CHANDELLIER, Christine BOURREAU, Maxime RONDU, Jérôme DESNOUE, Henri BELLIER, Marjolaine PELÉ, Gilles BAYART, Virginie TARTARIN, Guy ALDERGUER, Morgane BLOT, Rémy THOUVENOT, Géraldine PATARD, Bésart BLAKAJ, Isabelle MYTYCH, Victor HENNEBELLE, Fatimata BÂ, Régis DARRIBERE, Marie-Aline MULARD, Bastien SORET, Patricia BEAUPERE, Assane SARR, Paola LENDORMY, Thomas GAURET, Ghania IDRI, Mostefa GHENAÏM, Séverine PETITPIERRE, Mohamed SAROUNI, Mathilde DESAUTY, Olivier SIGMAN, Sandra DA MOTA, Georges BONTEMPS, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Sylvie VASSET, Patrick THUILLIER, Philippe DELAVEAU, Cynthia SAVARIT, Laurence BUREAU, Angelina CIANCI par procuration à Johann MITTELHAUSSER, Alexandre-Stéphane HAAS, Catherine COME, Eric CAVERS, Laureen FRESSARD, Michaël MERIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Sylvie GUILLOT, Huguette DENIS, Fabrice JAOUEN, Danielle PECHIN, Christèle DELOISON, Valérie GALOPIN, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS) et **9 ABSTENTIONS** (Michel MORICHON, Giovanni CHArafa, Annie-Claude MOZZANI, Aïcha AHRAOUI, Mathieu HILLAIRE, Camille BINET-DEZERT, Kevin LE FOLL, Messaoud HAMMOU, Bernard DIONNET),

FIXE à 18 le nombre de membres du Bureau communautaire ; outre le Président :

- **FIXE à 15** le nombre de Vice-présidents de la CAESE ;
- **FIXE à 2** le nombre de membres supplémentaires du bureau de la CAESE ;

DIT que le Président, les Vice-présidents et les membres supplémentaires ainsi réunis forment le bureau de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne.

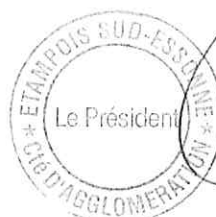
DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

La Secrétaire,


Christelle DELOISON



Le Président,


Johann MITTELHAUSSER

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le

10 AVR. 2026

et sa publication le

10 AVR. 2026